



Réserves portées par la FSU
à l'occasion des scrutins du 20 octobre 2011 (CT et CAP)
dans le champ des ministères de la ville, de la santé, de la cohésion sociale,
des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Déclaration faite au nom des 3 syndicats nationaux de la FSU qui candidaient à cette élection (le SNASUB, EPA et le SNEP).

Nous le disons avec une certaine solennité. A l'ouverture de cette réunion, nous ne disposons pas des éléments élémentaires nous permettant d'assumer notre rôle (liste électorale consolidée, traçabilité de la remise du matériel de vote, organisation du vote).

Les personnels jugeront à n'en pas douter, très sévèrement, les défaillances graves et lourdes qui vont être développées, de la seule responsabilité de l'administration, lorsque nous leur rendrons compte de la conception que vous avez du dialogue social, dont nous vous rappelons qu'il convient d'être 2 pour le faire vivre.

La FP de l'état, l'idée que nous nous en faisons, est d'une toute autre ambition que le déni de démocratie que nous constatons aujourd'hui, comme en témoigne par ailleurs ce qui est en train de se passer au Ministère de l'Education, dans une autre configuration d'organisation des scrutins avec le vote électronique.

Dans le cadre des diverses opérations électorales du 20 octobre 2011, confiées à l'organisation de la DRH des ministères dits sociaux, la FSU relève donc de nombreux dysfonctionnements entachant le droit de vote des personnels, la fiabilité, la régularité des procédures et l'égalité des organisations syndicales devant les différents scrutins.

1. Périmètres électoraux des CTM et CTAC : cinq syndicats sur sept présentant des listes nationales ont dénoncé le caractère artificiel et peu pertinent de vouloir réunir à toute force dans un même CTM le ministère des sports, un morceau de celui de l'éducation nationale et des ministères sociaux traditionnels. Mais cette fusion confine à l'incohérence lorsque les pouvoirs publics décident de ne pas faire figurer comme électrice du CTM commun toute la filière administrative originaire de l'éducation nationale en position d'activité dans les DDSCS, DDSCSP, DRJSCS et à l'administration centrale. Cela vise très directement à fausser le poids réel de certains syndicats dans les services. Cela génère une confusion et une incompréhension certaines, auprès de personnels qui sont au demeurant représentés dans la plupart des comités techniques locaux à l'occasion des scrutins d'octobre 2010. Il y a là une rupture incompréhensible s'ajoutant au fait que ces personnels administratifs seraient subitement devenus subalternes, n'ayant plus place entière au sein des services des ministères dits sociaux. Ce ressenti est important.

La FSU craignait que cette situation désobligeante pour les adjoints, secrétaires et attachés de l'éducation nationale, ne se double d'un « oubli » de prise en compte de ces agents pour qu'ils soient électeurs au CTM de l'éducation, via le vote électronique. Cet « oubli » a malheureusement été confirmé malgré les relances et vigilances de la FSU. Les personnels administratifs de l'éducation en

poste à l'administration centrale n'ont reçu leurs instructions de vote électronique que début octobre. Le 3 octobre, seuls les agents de l'administration centrale (DRH, DS, DJEPVA) avaient partiellement reçu leurs procédures de vote électronique. La FSU a lancé dans les DDI et DRJSCS une campagne d'alerte ce même jour. Le 5 octobre, une note du ministère de l'éducation nationale indiquait qu'une procédure d'urgence serait appliquée aux personnels administratifs pour qu'ils puissent retirer leurs clés individuelles de vote électronique jusqu'au 12 octobre. Dans les DDCS, DDCSPP et DRJSCS, des agents attendaient toujours le 15 octobre leurs codes pour pouvoir voter. La date limite de réception étant fixée au 12 octobre, ils ne pourront pas voter. Il est ainsi patent que près de 2 000 collègues ont, soit reçu tardivement leurs codes de votes électroniques selon des procédures d'urgence mal maîtrisées, soit ne l'ont pas reçu du tout. Cet état de fait inadmissible met gravement en cause l'exercice ordinaire de la démocratie et conduit par ailleurs à des attitudes de lassitude détournant du vote, encourageant l'abstention ou y contraignant. Face au ressenti d'être de nulle part et à la complexité consistant dans l'urgence à aller chercher sa clé de vote, des collègues n'ont pas participé au scrutin. Les services académiques, les services rectoraux n'ont guère été alertés et ne se sont pas émus de la situation puisque traditionnellement les personnels administratifs de l'éducation nationale étaient pris en compte par les ex services départementaux et régionaux de la jeunesse et des sports. Cette désorganisation, créée officiellement à la demande du MENJVA, va engendrer une abstention des personnels administratifs inconnue jusque là, à l'inverse de la participation massive de 2010 en DDI et DRJSCS. C'est moralement choquant, inacceptable au regard de nos principes républicains et de leurs valeurs démocratiques.

Le périmètre du CTAC est quant à lui plus que surprenant pour la FSU. Réunir les services du ministère de la ville, de la cohésion sociale, de la santé, des sports, de la jeunesse, réunis sur des sites différents, maniant des problématiques distinctes, revient à faire dépendre d'un seul CTAC ce qui relève d'univers législatifs et organisationnels séparés. Il y a là un caractère artificiel qui éloigne les besoins spécifiques des personnels et des services des décisions de leur ministère de tutelle. Nous savons, hélas, que la seule logique qui a prévalu à ce choix est celle de donner de la chair à la DRH des ministères dits sociaux, orchestrant avec application la RGPP. Mais cela ne saurait convaincre un esprit de rationalité reconnaissant les compétences de chaque ministère et des organisations différentes, relevant de budgets distincts, supposant des autorités séparées quant à l'organisation du travail.

De surcroît, la FSU a découvert avec stupeur, via l'établissement de la liste électorale du CTAC, l'adjonction à ce scrutin comptant plus de 4 000 agents inscrits, de cadres techniques qui sont affectés ou rattachés à une des administrations centrales mais qui travaillent auprès d'instances publiques ou privées qui en sont totalement déconnectées. Leur présence ajoute encore au caractère artificiel d'organiser un seul scrutin pour consacrer un peu plus à une logique de la RGPP qui veut tout intégrer pour mieux diluer ensuite.

Faute de concertation suffisante en amont du scrutin, le dialogue social étant rompu dans les faits depuis le printemps 2011 avec la DRH, chaque organisation syndicale découvre – à partir de sa culture d'origine « santé/travail » ou « jeunesse et sports » - les règles d'un jeu imposé et faussé décidé dans les bureaux de la DRH. Cette pratique est de mauvaise gestion. Elle ne fait qu'attiser un conflit que la sagesse aurait pu et dû éviter au lieu de choisir le passage en force et l'assumer sans états d'âme. La FSU aurait pu déposer une liste au CTAC, sans l'opacité qui a entouré l'établissement de la liste électorale hétéroclite finalement arrêtée.

2. Listes électorales des CTM, CTAC, CT d'établissements et DJSCS.

La FSU relève des séries impressionnantes d'erreurs et d'éléments incompréhensibles.

S'agissant du CTM, chaque syndicat a pu recevoir en juillet 2011 un fichier sous forme de tableur contenant plus de 24 000 électeurs potentiels. Très vite il est apparu des centaines d'erreurs dans ce fichier (touchant beaucoup les non titulaires mais aussi des agents en situation plus stabilisée). Près de 4 000 agents relevant des DIRECCTE étaient aussi présents sur ce fichier alors qu'ils ne sont électeurs que pour les CAP et pas pour le CTM. La FSU a dû attendre mi août pour comprendre enfin que ce fichier mêlait des corps électoraux différents qui seraient actualisés ultérieurement. Cet imbroglio a bien entendu provoqué des tensions inutiles pour l'établissement des listes de candidats dont plus de la moitié n'étaient pas a priori électeurs pour les non titulaires. Fin août, la FSU a demandé à connaître la liste nationale corrigée et stabilisée du CTM, dès sa publication en septembre. Nous l'attendons toujours.

Nous avons alors constaté la manière de procéder incroyablement imprécise arrêtée par la DRH. Alors que les services déconcentrés étaient peu préparés, manquant de consignes explicites, ils ont dû arrêter – région par région – des listes électorales pour les CT locaux, le CTM, puis pour les CAP. Ces listes sont truffées d'erreurs. Certaines ont été révisées à la demande de certains syndicats (FO, CFDT, FSU...) qui ont signalé des collègues non inscrits, d'autres inscrits par erreur puisque décédés ou partis depuis plusieurs mois... Enfin, au cas par cas, il a été procédé ici ou là à l'adjonction de collègues en décharge syndicale complète, oubliés des listes, de titulaires détachés auprès de collectivités, associations ou autres administrations... Les délégués du préfet (MAD) ont été quasi systématiquement oubliés dans un premier temps, puis partiellement intégrés, soit pour le CTM, soit pour leur CAP, ou encore les deux...

Nous avons eu recours à des dizaines d'appels téléphoniques se voulant constructifs, des dizaines de courriels signalant des erreurs. Parfois, on nous a demandé de bien vouloir signaler pour la deuxième ou la troisième fois des erreurs déjà mentionnées. Jamais il ne nous a été fait retour sur l'intégration ou non de nos remarques. Rarement, nous avons reçu des documents modifiés.

Nous attendons toujours, le 20 octobre une liste globale récapitulative de la liste électorale nationale ! Nous jouons une partie électorale en aveugle. C'est particulièrement inadmissible pour le premier scrutin d'application de la loi de juillet de 2010 ayant prétention à faire progresser le dialogue social dans la fonction publique. Nous sommes en pleine régression. Il nous a été répondu avec une certaine légèreté « qu'il y avait toujours des erreurs et que nul scrutin n'était parfait » ! C'est là manier la provocation car les erreurs sont loin d'être à la marge. Elles sont consubstantielles à l'organisation même de ce scrutin.

Le 20 octobre, nous attendons toujours l'actualisation et la prise en compte de 2 000 à 3 000 fonctionnaires en détachement ou mise à disposition, ou en décharge syndicale, pour les CTM et CAP.

Dans des CT locaux, on rencontre des difficultés certaines à faire inscrire des électeurs « oubliés », comme en Guyane. Des listes ne nous ont jamais été envoyées, donc nous ne pouvons savoir si elles sont défailtantes ou pas (CREPS de Pointe-à Pitre, Haute Normandie...). Pour d'autres listes d'électeurs, il a fallu effectuer des relances invraisemblables (CREPS de Strasbourg, DJSCS

Guadeloupe...). D'autres listes confondent CAP et CT (Alsace). D'autres encore font figurer des électeurs en double ou mélangent les électeurs d'un établissement et d'une région à l'autre (CREPS Dijon et Bourges). D'autres cas sont aussi avérés où des collègues sont inscrits sur les listes mais n'avaient toujours pas reçu leur matériel de vote (Limousin, Ile de France) le 15 octobre.

Tout ceci fait que le 20 octobre nous sommes certains que nombre d'électeurs n'ont pas été mis en situation de pouvoir voter. Nous ne pouvons en évaluer le chiffre pour une autre raison particulièrement inconvenante liée au « format » des documents transmis : le PDF. Face à nos remarques, l'administration nous a indiqué – fin septembre – que renvoyer des documents sous tableurs était trop lourd. Nous n'avons donc plus reçu que des documents en PDF, inexploitable pour exercer des tris, pire mis sous des formats où les pages étaient découpées, rendant ceux-ci fastidieux et incompréhensibles. Seul, après engagement d'un directeur adjoint de la DRH, un tableur lisible a été établi pour le CTAC.

Quand on parvient à ce stade de relation avec les syndicats – dont l'élection de leurs représentants est en jeu, on ne peut que s'inquiéter du manque de considération témoigné et s'interroger sur la volonté d'affaiblir le rôle des partenaires sociaux.

3. L'organisation du vote des CAP et CCP

Jamais, en 60 ans d'existence, le réseau jeunesse et sports n'avait connu de difficultés conséquentes ni d'opacité dans les scrutins concernant les CAP et CCP. Autant nous pensons que cette fois des recours sont probables sur des scrutins touchant aux CT, autant nous pensions que les votes des CAP et CCP pouvaient se faire sans dommages. Tel n'est même pas le cas.

Au lieu de confier l'organisation de ces scrutins aux services gestionnaires habituels, la DRH a choisi de les confier au service DRH2B. Mais ce dernier travaille sur la base de listes établies localement dont la plupart sont inexactes, et ont trop souvent « oublié » des électeurs potentiels. Les services gestionnaires ont fourni des « jeux d'étiquettes » et DRH2B a travaillé sur cette base : personne n'a en fait de visibilité globale ! Nous doutons même que des listes électorales fiables de CAPN aient pu être établies à 24 heures de la clôture du scrutin. Encore une fois, on demande (DRH) aux syndicats de faire une compilation hasardeuse et impossible sur la base de fichiers PDF incomplets s'ils veulent avoir une vue d'ensemble. Quand malgré tout, on tente cette compilation, ne serait-ce que partiellement, on mesure le désastre : des professeurs de sport sont oubliés (surtout des CTS et des agents détachés), des CEPJ également (délégués du préfet, détachés, MAD) et des CTPS aussi. Pour les CTPS on entre dans un jeu d'erreurs supplémentaire : la confusion des bulletins de vote entre CAP et CTEP !

Enfin, cerise sur le gâteau électoral, nous avons eu au moins une vingtaine de signalements de collègues indiquant qu'ils n'avaient pas reçu les bulletins de leur CAP d'appartenance pour voter, mais ceux d'une autre instance paritaire.

Le 15 octobre, la FSU dénombrait déjà une vingtaine d'erreurs (ou oublis) de transmission de documents électoraux et d'inscriptions chez les CEPJ, le double chez les professeurs de sports et près d'une dizaine chez les CTPS ! C'est un comble, alors que les services gestionnaires connaissent à l'unité près, avec une précision et une attention remarquables, la situation des collègues.

Il n'est pas possible de tenir un scrutin dans de telles conditions dégradées. Dans des CAP où les écarts sont faibles entre organisations, ou bien les effectifs sont réduits, on ne peut accepter une telle approximation. Il est invraisemblable de ne pouvoir vérifier une liste globale de CAPN qui devrait être affichée. Il est inconcevable de ne pouvoir être assuré que ceux qui ont la chance d'être inscrits n'aient pas à encourir le risque de ne pas recevoir leur matériel de vote, ou de l'avoir éventuellement mais non réparti dans les bonnes enveloppes.

4. La propagande électorale défailante

Aucun protocole électoral n'a été établi. Celui stipulé dans les instructions décrit un scénario inapplicable faute d'accord national signé. Il renvoie chaque syndicat vers des services régionaux ou des entités locales qui n'ont d'ailleurs pas toutes, loin s'en faut, intégré le fait qu'il fallait assurer les conditions d'une campagne sur les boîtes institutionnelles des électeurs. Tout est fait également comme si les syndicats avaient tous accès à intranet. Or les réseaux sont éclatés (ARS, services déconcentrés, centrales, collègues placés auprès de mouvements ou institutions, établissements...), s'en remettre à intranet sans donner les clés de lecture, c'est tout bonnement laisser s'installer les combines, les bricolages. Chaque organisation syndicale fait comme elle peut, à partir de ses fichiers antérieurs aux scrutins, sans aucune certitude de couvrir le champ électoral dans sa globalité.

Le « poids » des messages n'est pas limité, chaque syndicat dispose ainsi des limites qu'il se fixe. La fréquence n'est pas établie non plus. L'amplitude de la période n'est pas précisée. L'administration ne pouvant savoir qui est électeur, il va de soi qu'elle ne peut concevoir un système fiable de communication. La FSU a demandé qu'on reprenne les dispositions arrêtées pour le scrutin des DDI en 2010. Aucun écho n'a été fait à cette proposition. Le fait de ne pouvoir assurer l'équité de la propagande est là aussi inacceptable.

*

*

*

L'ensemble des opérations électorales a été réalisé dans la précipitation, avec des services administratifs qui ont été dépouillés de nombre de leurs agents, dans une période estivale où il était impossible de préparer sérieusement et faire partager le scénario électoral avec les services régionaux et les établissements. Il a été décidé d'appliquer un schéma classique hérité du ministère de la santé à des réseaux jeunesse et sports supposant d'autres modes opératoires pour viser à l'efficacité et au respect des électeurs, comme des syndicats.

Pour toutes les raisons ci-dessus évoquées, ces scrutins auraient dû être différés pour les CAP. Ils auraient dû être organisés avec rigueur, en prenant appui sur les services gestionnaires des personnels directement concernés. S'agissant des CT, une concertation avec l'ensemble des syndicats était indispensable. Celle-ci était devenue possible à partir du rendu des arbitrages en juillet. Les scrutins actuels, outre leur impréparation criante, témoignent d'un déni de démocratie à l'égard des salariés. La FSU se réserve donc, scrutin par scrutin, de vérifier leur recevabilité et de former des recours s'il lui semble nécessaire. Ces pratiques ne relèvent pas de la culture habituelle de notre fédération mais la situation exceptionnellement dégradée et créée par les pouvoirs publics nous contraint à cette posture.

Nous exigeons donc que nous soit remis une liste globale des électeurs du CTM sous format tableur, nous permettant ainsi de jouer notre rôle, de savoir enfin combien il y avait d'électeurs, d'en vérifier la ventilation et d'apprécier le taux réel de participation. Les éléments remis en septembre sont parcellaires, faux pour la plupart, et souvent sous un format PDF inexploitable. Ils sont très incomplets, omettant des centaines d'électeurs, sinon des milliers.

Nous réitérons notre demande d'avoir communication de l'ensemble des résultats des CT et CAP ou CCP placés sous l'égide de DRH2B en temps réel. Toutes les organisations syndicales, candidates ou pas, sont en droit d'avoir ces informations en direct et sans retenues.

Nous demandons aussi accès à l'ensemble des listes électorales des différents scrutins – comme cela se pratiquait au demeurant – à l'occasion des élections professionnelles dans le réseau jeunesse et sports.

Le 20 octobre 2011

Michel Rotenberg, Didier Hude (délégués de liste)